



# formaligne amj

Des formations payantes en ligne qui alternent :

- des présentations en vidéo,
- des études de documents,
- des quizz permettant de valider les acquis et passer aux étapes suivantes,
- des échanges entre stagiaires et formateur...

## 2 MODULES

**RÉSERVÉE AUX ÉLUS  
DU MANDAT 2014-2020**

**6h sur  
8 semaines**

**LES POUVOIRS DE POLICE  
DU MAIRE ET DES ADJOINTS  
CAS PRATIQUES**

Préinscription : <https://bit.ly/AMJwebpolice>

**ou 15h sur  
14 semaines**

**ASSURER AU QUOTIDIEN  
LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION  
SUR LA COMMUNE**

<https://bit.ly/AMJwebreglement>



**formations  
payantes  
possibilité DIF**

L'AMJ réserve ces formations payantes aux élus du mandat 2014-2020 qui se représentent et bénéficient encore de financement du DIF élus

Renseignements : [www.amjura.fr](http://www.amjura.fr) ou par mail : [contact@amjura.fr](mailto:contact@amjura.fr)

# forma ligne C'EST 100% AMJ EN LIGNE

**RÉSERVÉE AUX ÉLUS  
DU MANDAT 2014-2020**

Ces modules de formations 100% en ligne sont dans un premier temps réservés aux élus municipaux du mandat 2014-2020 qui se sont représentés et souhaitent approfondir leurs connaissances juridiques sur les questions qui se posent régulièrement au sein de leur commune. Le contenu du module de 15 heures, comprend celui du module de 6 heures. **Inscrivez-vous à un seul module.** Les élus du mandat 2014-2020 pourront bénéficier du financement 100% DIF-élus (100 heures acquises sur le mandat 2014-2020)

## 1 PRÉINSCRIPTION JUSQU'AU 10 JUIN

### LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET DES ADJOINTS - CAS PRATIQUES

(6 heures) à réaliser entre le 20/08/2020 et le 1/03/2021

**Lien de préinscription :** <https://bit.ly/AMJwebpolice>

### ASSURER AU QUOTIDIEN LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COMMUNE

ou (15 heures) à réaliser entre le 20/08/2020 et le 01/03/2021

**Lien de préinscription :** <https://bit.ly/AMJwebreglement>

## 2 VOUS ÊTES INSCRIT

Préparer alors un fichier numérique de votre pièce d'identité recto verso (format image ou PDF).

Le service formation de l'AMJ vous enverra un mail contenant les instructions à suivre afin de compléter le dossier prérempli en pièce jointe du mail.

Ne tardez pas à le compléter et à le retourner au plus vite à

**dif-elus@caissedesdepots.fr**

avec une copie à l'AMJ : **contact@amjura.fr**

*Si votre dossier a été envoyé conforme et 2 mois avant la date de la formation, vous recevrez l'accord de financement par le pôle DIF-élus.*

*Vous pourrez alors commencer votre formation en ligne dès le 20 août 2020. (la CDC exige un délais minimum de 2 mois strict)*

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription :

envoyez un mail à [formation@amjura.fr](mailto:formation@amjura.fr) avec vos coordonnées téléphoniques

## UNE FORMATION EN LIGNE, CA SE PASSE COMMENT ?

À partir du 20 août (vous pourrez aussi commencer en septembre) vous alternerez lecture de vidéos, documents, quizz, forum de discussions, échanges personnels par écrit avec le formateur.

Régulièrement, des classes virtuelles matinales (samedi compris) d'une heure, en petit groupe, viendront clôturer les thématiques étudiées. 100% des travaux et des échanges se passeront sur votre espace stagiaire, accessible par un lien unique, valable tout au long de la formation, qui vous sera envoyé avant l'ouverture de la formation.

Pour suivre la formation retenue (6 heures ou 15 heures) il est indispensable d'être équipé d'un ordinateur relié à Internet et muni de haut-parleurs ou casque (webcam en option) ou à défaut d'une tablette.

Chaque formation en ligne est découpée en chapitres successifs comprenant :

- l'étude de documents (textes ou video)
- des échanges libres dans le forum de discussion du chapitre
- des questions réponses individuelles avec le formateur
- une classe virtuelle à distance (microphone obligatoire, webcam en option) clos chaque chapitre.



## LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET DES ADJOINTS CAS PRATIQUES

Cette formation à distance alternant étude de documents et échanges avec le formateur en petits groupes vous apportera des réponses 100% pratiques à toutes les questions que vous vous posez.

### A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

#### Profil du stagiaire

- Élu.e.s locaux

#### Prérequis

- Nécessite un ordinateur relié à Internet et d'un micro, webcam en option, pour la classe virtuelle
- Avoir exercé au moins un mandat au sein d'un conseil municipal

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Champs de compétences de chaque acteur (collectivité, préfecture, Gendarmerie...) : savoir qui fait quoi
- Connaître la réglementation des dossiers récurrents (chemins ruraux, aboiements, élagage...)
- Disposer des éléments de langage pour répondre aux administrés
- Savoir adapter les modèles d'arrêtés, de procès-verbaux et de délibérations fournis

### CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- Compétences et pouvoirs

*Police administrative.*

*Pouvoir de police administrative générale.*

*Pouvoir de police administrative spéciale.*

*Rédiger un arrêté.*

*Police judiciaire.*

*Le maire OPJ.*

*Les procès-verbaux.*

- Procédures de péril sur les immeubles menaçant ruine

*Péril imminent*

*Péril ordinaire*

- Terrains et végétaux

*Défrichage*

*Élagage*

- Chiens et chats sur la commune

*Aboiements*

*Chiens dangereux*

*Divagations*

- Circulation sur les voies et chemins

*Vitesse*

*Limitation de tonnage et autre limitations de circulation*

### ORGANISATION

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accès à la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMJ : documents, exercices, quizz, forum de discussions, salle virtuelle dédiée où les stagiaires et le formateur se retrouveront pour échanger en direct
- Étude de cas concrets
- Réponses aux questions dans le forum et lors des classes virtuelles en direct
- Mises en situation en direct lors des classes virtuelles en petit groupe.
- Mise à disposition en ligne de documents supports tout au long de la formation.

#### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Émargement
- Horodatage et suivi individualisé de la progression du stagiaire
- Exercices et quizz en ligne d'évaluation d'acquisition des compétences
- Seule la validation d'une étape permet de passer à la suivante.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

### FORMATEUR

#### Nicolas Mirica

Consultant Titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Maréchal-des-Logis-Chef de réserve de la Gendarmerie départementale, ancien conseiller de l'Association des maires de France à Paris

## ASSURER AU QUOTIDIEN LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA COMMUNE

Cette formation à distance de 15 heures a pour objectif de donner à l'élu des bases juridiques solides afin de sécuriser ses prises de décisions et celles de la collectivité. Il s'agit d'acquérir une méthodologie permettant de résoudre le grand nombre de problèmes juridiques qui ne manqueront pas de se poser tout au long du mandat. Cette formation offrira des réponses 100% pratiques à toutes les questions quotidiennes de la collectivité. Les stagiaires auront accès au préalable à une base de documents juridique consistante, des supports de présentations pratiques, mobilisés lors des échanges en petit groupe avec le formateur, à l'occasion des classes virtuelles d'une heure.

### A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

#### Profil du stagiaire

- Élu.e.s locaux

#### Prérequis

- Nécessite un ordinateur relié à Internet et d'un micro, webcam en option, pour la classe virtuelle
- Avoir exercé au moins un mandat au sein d'un conseil municipal

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître l'étendue des compétences du maire et des adjoints sur toutes les questions du quotidien
- Connaître la réglementation des dossiers récurrents (chemins ruraux, aboiements, élagage...) et les dossiers sensibles (déchets, foncier...)
- Déterminer un plan d'action sur le territoire de la commune : par quoi commencer et comment arriver au bout de la procédure
- Savoir rédiger un arrêté municipal, un procès-verbal et connaître les outils pour les appliquer

### CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- Atelier rédaction

*Observer un problème, identifier une solution, sélectionner un pouvoir de police administrative et rédiger un arrêté pour résoudre le problème*

*Constater une infraction : rédiger un procès-verbal et connaître ses pouvoirs de police judiciaire*

- Procédures sur les immeubles : à chaque problème sa procédure

*Choisir un objectif en fonction du problème : réussir à tous les coups sa procédure*

*État manifeste d'abandon, procédure de péril, biens sans maître, absence d'héritiers, insalubrité*

*Prévoir dès le début qui paiera quoi*

- Terrains et végétaux

*Défrichage, élagage*

*Arbres dangereux : couper ou ne pas couper ?*

*Déchets abandonnés sur des terrains privés ou publics*

- Animaux

*Chiens, chats, animaux de la ferme : bruit, divagations, lieu de dépôt (fourrière) et modalités de capture*

*Animaux sauvages et nuisibles : frelons asiatiques, rats, pigeons, etc..., sort des animaux morts*

- Voies et chemins

*Réglementer la circulation*

*Assurer la conservation des voies et chemins contre les blocages et les dégradations*

*Définir une stratégie d'entretien*

- Foncier de la commune

*Mettre un terme aux empiètements : délimiter le domaine public et privé*

*Faire évacuer les emprises irrégulières : les occupations du domaine public*

### ORGANISATION

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accès à la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMJ : documents, exercices, quizz, forum de discussions, salle virtuelle dédiée où les stagiaires et le formateur se retrouveront pour échanger en direct
- Étude de cas concrets
- Réponses aux questions dans le forum et lors des classes virtuelles en direct
- Mises en situation en direct lors des classes virtuelles en petit groupe.
- Mise à disposition en ligne de documents supports tout au long de la formation.

#### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats de la formation

- Émargement
- Horodatage et suivi individualisé de la progression du stagiaire
- Exercices et quizz en ligne d'évaluation d'acquisition des compétences
- Seule la validation d'une étape permet de passer à la suivante.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

### FORMATEUR

#### Nicolas Mirica

Consultant Titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Maréchal-des-Logis-Chef de réserve de la Gendarmerie départementale, ancien conseiller de l'Association des maires de France à Paris